

## LA FORMATION JEUNE ARBITRE SAISON 2017

### L'ARBITRE JEUNE

#### Conditions de candidature :

- Pour entrer en formation d'arbitre, le jeune candidat devra :
  - Avoir deux ans de licence,
  - Avoir pratiqué la compétition,
  - Être âgé de 14 ans au moins, et de 17 ans au plus. (au-delà de 17 ans, le candidat suivra la filière adultes), (Ces ages correspondent à la date du passage de l'examen, possibilité de commencer la formation à 13 et demi par exemple)
  - Faire acte de candidature par l'intermédiaire de son Président de club, qui transmettra avec avis au PCRA.

#### Attributions

- Droits :
  - Le « jeune arbitre » a les mêmes droits qu'un arbitre adulte.
  - Il peut arbitrer des concours jeunes
  - Il peut arbitrer des concours adultes jusqu'au niveau du Championnat Départemental.
- Responsabilités
  - Il est « arbitre assistant » dans toutes les disciplines.
  - Il peut : juger les cordons
  - Diriger le tir et gérer les feux ou chronométrer les temps de tir.
  - Dans son option Il peut en plus :
    - Gérer les incidents de tir
    - Prendre les sanctions prévues au règlement en cas d'infraction.
    - Il ne peut pas être responsable d'un concours « normal ».
    - Il peut être responsable d'un concours « jeunes ».

### LA FORMATION

#### A ) Remarque préalable sur l'organisation de la formation

- La formation comporte des périodes de formation théorique et des arbitrages.
- Les journées théoriques sont incluses dans les journées de formation adultes.
- La formation pratique en arbitrage, commencent en même temps que la formation théorique.

#### B ) Formation de base

- TRONC COMMUN  
Le candidat jeune arbitre
  - Suit une formation TRONC COMMUN complète
    - « Potasse » individuellement le règlement
  - Passe un examen QCM 50 questions  
(Cet examen doit être un véritable QCM : 1 questions et 3 réponses proposées) Doit obtenir 14/20 au QCM
- JUGEMENT DES CORDONS  
Le candidat jeune arbitre
  - Suit OBLIGATOIREMENT une formation sur le jugement des cordons. Doit lui permettre de connaître les règles sur les cordons et d'être à même de juger correctement les cordons (position corporelle, utilisation de la loupe, relations avec les archers, annonce du résultat etc.).
  - Passe un examen de jugement des cordons.
- OPTION GENERALE  
Le candidat jeune arbitre
  - Suit OBLIGATOIREMENT une formation toutes options
    - Cette formation a pour but de donner au jeune arbitre une connaissance générale de toutes les disciplines.
    - Formation basée sur des études de cas et des questions/réponses.
  - Passe un examen QCM 50 questions  
(Cet examen doit être un véritable QCM:1 questions et 3 réponses proposées)  
Les questions sont réparties :

Cibles anglaises	20 questions
Tir Campagne	15 questions
Tir 3D	10 questions
Tir Nature	5 questions
Doit obtenir 14/20 au QCM.	

Note : Les examens « Tronc Commun » et « option générale » pourront être passés le même jour.

## **CALENDRIER**

### **Formation**

La formation théorique est prévue sur les dates suivantes (prévisions à confirmer) : **Toutefois suivant les candidats et l'occupation scolaire du samedi matin, ce calendrier sera modifié en conséquence.**

<b>le samedi 19 novembre 2016 après midi</b>	Présentation - Module II, 1 <sup>ère</sup> partie
<b>le samedi 10 décembre 2016 journée</b>	Module II, 2 <sup>ème</sup> partie – Module V, 1 <sup>ère</sup> partie
<b>le samedi 21 janvier 2017 journée</b>	Module V, 2 <sup>ème</sup> partie
<b>le samedi 18 février 2017 journée</b>	Module I, III et IV
<b>le samedi 11 mars 2017 journée</b>	Survol disciplines

La formation pratique (du tronc commun) se fait sur 3 compétitions salle.  
La prise de calendrier se fait le premier jour de formation (19 novembre)

L'examen sera courant avril 2017

## **LES INSCRIPTIONS**

Il n'y a pas de formulaire d'inscription, les personnes souhaitant suivre la formation me contactent soit directement soit par l'intermédiaire de leur président de club :

Denis CABANETOS  
287 rue de la mairie  
59630 LOOBERGHE  
06.88.33.79.83  
d.cabanetos@gmail.com

Pour prendre en considération les candidatures, il faut : nom, prénom, adresse, téléphone et email.

### **Accord Parental**

- La candidature doit faire l'objet d'un accord parental écrit, ainsi que d'une autorisation de transport pour les déplacements.
- Les parents doivent s'engager à faire suivre le cursus au jeune, ainsi qu'à effectuer, si nécessaire, les transports.
- Un imprimé sera rempli en conséquence.

## **De « JEUNE ARBITRE » à « ARBITRE »**

Le jeune arbitre en suivant le cursus ci-dessous, n'aura pas d'examen à passer pour devenir **ARBITRE FEDERAL DANS SON OPTION**

### **1 - PRATIQUE**

Le « Jeune arbitre » arbitre autant que possible dans son option.  
Chaque arbitrage effectué par le « jeune Arbitre » fait l'objet d'un rapport spécifique et confidentiel adressé au PCRA.  
Il doit effectuer au moins **TROIS** arbitrages dans son option pour lui permettre de valider ses acquis pratiques.

### **2 - FORMATION CONTINUE**

Entre 17 et 18 ans, « Le Jeune Arbitre », doit suivre une remise à niveau

- Du tronc commun

- De son option

Cette remise à niveau peut correspondre aux recyclages obligatoires des Arbitres fédéraux.

### **3 - VALIDATION DES ACQUIS**

A l'issue de cette période, et dès que le « jeune arbitre » a atteint l'âge de 18 ans, une commission régionale juge de la validation des acquis du « jeune arbitre ».

Si la commission considère que le « Jeune Arbitre » doit avoir un complément de formation, elle peut lui fixer des conditions complémentaires (formation théorique et/ou pratique) avant de rendre sa décision.

Une décision favorable permet au « jeune arbitre » de devenir : **ARBITRE FEDERAL DANS SON OPTION.**

## **CONTENU DE LA FORMATION**

**Le tronc commun est composé de 5 modules :**

- |     |                                                    |
|-----|----------------------------------------------------|
| I   | La FFTA (organisation, filière sportive....)       |
| II  | Règlements généraux                                |
| III | Médecine sportive (contres indications, dopage...) |
| IV  | Psychopédagogie (attitudes, régime conflictuel...) |
| V   | Sécurité – Chronométrage – Marque)                 |

### **Formation toutes options**

Connaissance générale de toutes les disciplines suivantes :

- Salle
- FITA
- Fédéral
- Tir en Campagne
- Parcours nature
- 3D

### **Formation pratique**

La formation pratique se fait sur 3 compétitions de l'option choisie par le jeune candidat.

Les options

- FITA - SALLE - FEDERAL
- TIR EN CAMPAGNE
- NATURE/3D
- BEURSAULT – FEDERAL

## **FRAIS DES CANDIDATS ARBITRES :**

Les différents frais inhérents aux trajets et repas éventuels sont à la charge des candidats.

Le matériel d'arbitrage est en charge des candidats (loupe, chronomètre, sifflet, ....)

## **FRAIS DES JEUNES ARBITRES :**

Ayant les même droit qu'un arbitre assistant adulte, l'examen étant réussi et la prestation de serment effectué, le jeune arbitre (ses parents) sera indemnisé comme tout arbitre de la ligue des Flandres. Il aura le droit de même aux boissons et repas (si nécessaire) offert par l'organisateur.

## **AVERTISSEMENT**

En plus des jours de formation, un travail personnel pour réussir l'examen est impératif, en effet contrairement à des examens scolaires où c'est la moyenne qui est exigée, pour devenir arbitre c'est une note supérieure à 14 sur 20 qui est exigée.